

# De la neutralité perpétuelle à l'Europe

Autor(en): **Hofstetter, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1950)**

Heft 1131

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-687652>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Lettre de la Terre Natale.

## DE LA NEUTRALITE PERPETUELLE A L'EUROPE.

Que le lecteur veuille bien nous excuser, tout d'abord de l'irrégularité avec laquelle nous composons ces chroniques. Hélas, la marche extrêmement rapide du temps nous contraint toujours plus à écrire, dans ce journal, peu mais bien . . . (ceci dit en toute modestie). Rappelons-nous aussi le titre d'un roman fameux de Robert Brasillach : "Comme le temps passe." C'est une constatation qu'il nous est chaque jour donné de faire !

\* \* \*

A la fin du mois de janvier, on inaugurerait à Bellinzone un buste élevé à la mémoire de Giuseppe Motta. Cette cérémonie, qui a revêtu une certaine grandeur du fait des nombreuses personnalités éminentes dont on a relevé la présence, coïncidait avec le dixième anniversaire de la mort de Giuseppe Motta, survenue le 23 janvier 1940.

A cette occasion, M. Enrico Celio, conseiller fédéral, a prononcé un remarquable discours. Il a rappelé les hautes qualités morales de l'homme d'Etat, son sens de la mesure, son caractère particulièrement loyal qui refusait tout compromis contraire à sa propre conscience et à l'intérêt vital du pays. "L'œuvre de Giuseppe Motta, déclara en substance M. Celio, comme chef des finances fédérales durant et après la première guerre mondiale, est aujourd'hui oubliée de la plupart. Pourtant, elle a rendu à l'Etat helvétique l'équilibre financier que la mobilisation avait troublé. Et aujourd'hui encore — grand mérite pour qui ne pouvait se vanter d'être un technicien des finances publiques — les plus importantes ressources de la Confédération doivent être recherchées dans la législation instaurée sous Motta."

Puis M. Celio a souligné le rôle extrêmement important joué par Giuseppe Motta dans le cadre de la sauvegarde de notre neutralité. Notre position internationale, d'une absolue indépendance à l'égard des Chancelleries étrangères, a pu être conservée intacte grâce à Giuseppe Motta. Et M. Celio d'ajouter finalement : "Il fut le barde et l'homme d'Etat qui convenait à la Suisse moderne dans une période de grandes épreuves."

\* \* \*

Or, dix ans après la mort de Motta, la question de notre neutralité traditionnelle est de nouveau évoquée à propos d'une éventuelle entrée de la Suisse au Conseil de l'Europe.

Dans cet ordre d'idées, signalons l'intéressante initiative du groupe lausannois de la Nouvelle Société Helvétique qui a récemment demandé à un partisan de l'adhésion, M. Denis de Rougemont, directeur du Centre européen de la Culture, et à un adversaire, M. Jean Seitz, rédacteur parlementaire à la "Gazette de Lausanne", d'exposer publiquement leurs vues respectives sur ce problème d'un intérêt capital pour l'avenir de la Confédération.

Pour Denis de Rougemont, il n'y a aucune raison

que la Suisse n'adhère pas à l'organisme strasbourgeois. Aucun point, a-t-il fait remarquer, de notre statut de neutralité n'empêche de faire ce pas. L'auteur du déjà célèbre "Journal des deux Mondes" démontra alors que la Suisse pouvait faire profiter les représentants européens de ses expériences fédéralistes. Et le conférencier d'expliquer pourquoi l'Europe pouvait aussi s'unir fort bien sans nous, ce qui, dans de telles conditions, risquerait de nous placer dans la situation pénible de la cigale que la fourmi fait danser à sa guise . . .

M. de Rougemont de conclure : "Nous devons donc aller à Strasbourg en nous rendant bien compte que nous ne nous sauverons pas tout seuls. Si l'Europe doit sombrer, nous sombrerons avec elle. Adhérons par conséquent au Conseil de l'Europe pour contribuer à constituer une Europe unie, neutre et armée, qui serait un facteur de paix mondiale extraordinairement puissant et efficace."

M. Jean Seitz exprima un avis diamétralement opposé. Il reconnut toutefois, en guise de préambule, comme le conférencier précédaient, la nécessité de créer au plus tôt une union européenne solide et réaliste. Cependant, objecta-t-il, il ne semble pas que l'Assemblée de Strasbourg puisse véritablement mériter le titre d'européenne, car elle est manifestement une institution issue du Plan Marshall et du Pacte Atlantique. M. Seitz remarqua très judicieusement que la Suisse étant un petit pays, elle ne peut se permettre, comme les grandes puissances, de jouer son destin sur un coup de dé, quitte ensuite à revenir en arrière, au cas où les choses tourneraient mal. "Elle dispose en revanche, dit-il, d'un outil qui a déjà fait ses preuves dans un passé récent : celui qui représente sa politique de neutralité." Et l'orateur constata que, de toutes manières, l'opinion publique suisse demeure très mal préparée pour un tel abandon de notre neutralité.

Cet intéressant débat contradictoire a grandement éclairci les vues du public. Au premier abord, les deux points de vue exprimés paraissent se valoir ; les arguments sont aussi bien soutenus d'un côté comme de l'autre. Pourtant, en dernière analyse, nous croyons que l'opinion de M. Jean Seitz est, non seulement plus conforme à nos traditions historiques, mais encore et surtout plus prudente et plus adéquate pour une époque où chaque acte politique, trop rapidement accompli, comporte des conséquences incalculables et, la plupart du temps, inattendues.

Il est, au demeurant, évident qu'une telle question, dont la complexité n'échappera à personne, ne saurait pouvoir être valablement tranchée dans le cadre d'une simple chronique comme celle-ci. Nous serions cependant assez curieux de savoir quel aurait été, en l'occurrence, l'avis d'un Giuseppe Motta, dont la perspicacité politique et l'intelligence aigüe sont connues de chacun. Eût-il décidé de siéger à Strasbourg ? Ou aurait-il préféré se retrancher derrière une neutralité perpétuelle et immuable ?

A cette question nous mesurons combien est pesante son absence. Car, sans aucun doute, Giuseppe Motta, qui défendit si courageusement notre neutralité à l'égard de la Société des Nations, eût rapidement et sûrement résolu le problème.

*Pierre Hofstetter.*